



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APRES UNE MOBILISATION HISTORIQUE, NOUS DEVONS ORGANISER NOS FORCES SUR LA DURÉE

Le 19 janvier, plus de 43 000 manifestantes et manifestants ont défilé en Bourgogne dont 13 000 personnes à Dijon, 8 000 à Chalon-sur-Saône, 4 000 à Mâcon, 6 000 à Auxerre et 5 000 à Nevers. Les salarié-es, les retraité-es et les jeunes ont donc répondu massivement présent.es pour s'opposer fermement à la réforme des retraites que veut nous imposer le gouvernement.

Les personnels de l'Éducation sont venus grossir les cortèges et les taux de grévistes ont rarement été aussi élevés dans les établissements et services : de nombreuses écoles fermées, de nombreux cours non assurés dans le 2nd degré. Dans les services administratifs, de vie scolaire, de nombreux et nombreuses collègues étaient en grève, en témoignent les nombreuses fermetures d'internat.

Les personnels de l'Éducation, à l'instar d'une majorité de salarié-es de ce pays, n'envisagent pas de devoir travailler plus longtemps ou de voir leur retraite rognée à cause de l'augmentation de la durée de cotisation. Ils ne l'envisagent pas, ils ne l'acceptent pas et sont déterminés à ne pas attendre le 31 janvier pour continuer le combat engagé contre la réforme.

La bataille contre cette réforme des retraites pourrait être longue et rude mais le rapport de force est en notre faveur ; nous l'avons démontré hier.

D'ici la prochaine journée nationale de grève interprofessionnelle, la CGT Educ'action de l'académie de Dijon appelle à une semaine de grèves et d'actions dès le 23 janvier dans l'Éducation et en interprofessionnelle. Elle appelle les personnels à se réunir partout en assemblées générales et à impulser les suites de la mobilisation dans les établissements, écoles et services. Elle soutient toutes les grèves et mobilisations locales décidées par les personnels qui s'inscrivent dans la lutte pour la défense des retraites, des salaires et des conditions de travail.

Exemples d'actions d'ores et déjà décidées par des personnels de l'académie, outre les journées de grève :

- * Tractage à la population, aux parents, aux lycéens et aux étudiants d'un établissement voisin ;
- * Constitution d'une caisse de grève établissement par les personnels et pour les personnels en particulier les plus précaires ;
- * Rédaction de communiqués de presse sur les actions entreprises, sur la DHG et les conditions de travail (diffusion possible via nos contacts et nos sites internet);
- * Opérations affichage sur les grilles des bahuts et des écoles ;
- * Participations aux actions organisées par les syndicats interpro : Tractages, collage d'affiches, visite des piquets de grèves des entreprises en lutte, AG, retraites aux flambaux...
- * Envoi de courriers individuels de rejet de la réforme adressés aux députés puis opération de remise collective dans les permanences parlementaires...

Les personnes qui s'investissent dans de telles actions sont encouragées à se mettre en grève et seront ainsi couvertes par un préavis déposé par la CGT Educ'action.

Enfin la CGT Educ'action de l'académie de Dijon appelle à amplifier la grève et les manifestations intersyndicales du 31 janvier et à construire la reconduction dès le 31, si le gouvernement ne retire pas son projet de loi. Les vacances de février seront ensuite l'occasion de prendre une part active à toutes les mobilisations interprofessionnelles.

à Dijon, le 21/01/2023

